

ATTTESTATION D'OFFICIALISATION

Réf.: 80-542;
OA-81.044;
OA-81.422;
OA-82.048;
OA-82.095;

En vertu de la Charte de la langue française (L.R.Q. 1977, c. C-11):

- ☒ article 125 d: La Commission doit officialiser les noms de lieux;
- ☐ article 126 c: La Commission peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- ☒ article 126 d: La Commission peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé;

la Commission de toponymie, à sa séance tenue le 2 octobre 1980; 2 avril 1981; 4 et 5 février 1982;
a officialisé le(s) toponyme(s): 10 et 11 juin 1982; 4 et 5 novembre 1982

38 odonymes dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract (voir liste jointe).

NOM

ENTITÉ

NATURE DE LA DÉCISION

☒ nouveau(x) nom(s):

☐ changement de nom:

ancien nom

☐ modification à la forme:

forme désuète

☐ changement d'entité:

ancienne entité

REMARQUE

Le Secrétaire

Original signé

Québec, le 1^{er} novembre 1983

Jean-Claude Fortin

Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation. (L.R.Q. 1977, c. C-11, art. 128).



Gouvernement du Québec
Commission de toponymie
220 Grande Allée Est
Québec G1R 2J1



Québec, le 5 octobre 1982

Monsieur Don Marion
Secrétaire-trésorier
Municipalité de Mansfield et Pontefract
C.P. 880
Fort-Coulonge
Pontiac
J0X 1V0

OBJET: Noms de voies de communication
N/D: 80-28

Nous accusons réception de:

- ☒ résolution du Conseil municipal
- ☐ règlement du Conseil municipal
- ☐ lettre

du: 10 septembre 1982

Nous donnerons suite à la présente dans les meilleurs délais aussitôt que le dossier aura été examiné à la lumière du document reçu.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments
les meilleurs.

Original signé

PB/jg

Pierre Barabé
Service de l'inventaire
et du traitement



Municipalité de Mansfield-et-Pontefract (80-28)

Liste transmise le

page

Noms à officialiser

Autres noms

1. Rue ~~Amiet~~ *AMYOTTE*
2. Rue Dagenais~~t~~
3. Rue Denault~~t~~
4. Rue Hérault~~t~~
5. Rue de l'Hôtel-de-Ville
6. Rue Isabelle
7. Rue James
8. Rue Jason
9. Rue Lafrance
10. Rue Laroche
11. Rue Lauzon
12. Rue L'Écuyer
13. Rue Leguerrier Est*
14. Rue Leguerrier Ouest*
15. Rue Lévesque
16. Rue Lorrain
17. Rue Pierre
18. Avenue des Pins

Route 148

Approbation par la Municipalité

Résolution du Conseil N° 01-09-82

Date 1 sept 1982

Signature (s) Original signé

Sec - TR69

Liste retransmise à la Commission de toponymie le

10 Sept-1982



Municipalité de Mansfield-et-Pontefract (80-28)

Liste transmise le

page 2

Noms à officialiser

Autres noms

19. Rue Poirier

20. Rue Richard

21. Rue Robert

* Dans ce cas, l'utilisation des points cardinaux sont requis à cause de la numérotation civique correspondante.

± Patronymes relevés dans l'annuaire téléphonique.

Approbation par la Municipalité

Résolution du Conseil N° 01-09-82 Date 11 SEPT 1982

Signature (s) Original signé

Sec - TRÉS

Liste retransmise à la Commission de toponymie le

10 SEPT. 1982



Commission de toponymie

14 SEP 1982

Procès-verbal

ou

du 1 septembre 1982

Copie de Résolution

Direction des opérations

CORPORATION MUNICIPALE de Mansfield et Pontefract.

A une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐, régulière

tenue le 1 septembre 1982 et à laquelle est présent son honneur

le maire M. Vézina Hérault

et les conseillers suivants: Messieurs Emile Vallière, Roméo Boucher,
Donald Bélec, Lucien Ladouceur et Tancred
St-Jean.

tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. ---- Secrétaire-Trésorier est aussi présent.

Que cette Corporation Municipale approuve les noms de rues et
chemins tel que spécifiés dans le rapport de la Commission de Topo-
nymie en date du 16 août 1982.

Adoptée unanimement.

Véritable extrait du livre de délibération.

Donné à Mansfield ce 8 septembre 1982.

Original signé

Don Marion, secrétaire-trésorier.

Pour: La Municipalité de Mansfield et
Pontefract.

Résolution No 1.

du 1 / 09 / 1982.

A.R.

82-10-5

Municipalité de

Mansfield-et-Pontefract

(80-28)

État civil des personnes dont le nom figure dans un nom de lieu

Cochez la case appropriée pour chaque nom s'il réfère à:

Nom(s) à être officialisé(s) (les numéros font référence à la liste de noms)	Personne vivante	Personne décédée depuis moins d'un an	Personne décédée depuis plus d'un an	Fait réfère- nce à une famille
1.				✓
2.				✓
3.				✓
4.				✓
6.				NE S'APPLIQUE PAS
7.				✓
8.				NE S'APPLIQUE PAS
9.				NE S'APPLIQUE PAS
10.				NE S'APPLIQUE PAS
11.				✓
12.				✓
15.				✓
16.				✓
17.				✓
19.				NE S'APPLIQUE PAS
20.				✓

Approbation par la municipalité de MANSFIELD ET PONTFRACRésolution du Conseil N° 1-01-09Date 1 SEPT-1982Signature(s) _____ Original signé Sec- TRESListe retransmise à la Commission de toponymie le 10 SEPT-1982

Municipalité de

(80-28)

État civil des personnes dont le nom figure dans un nom de lieu

Cochez la case appropriée pour chaque nom s'il
réfère à:

[illegible]

Approbation par la municipalité de Mansfield et Pentecost
Résolution du Conseil NO 01-01-09 Date 1 SEPT 1982
Signature(s) _____ Original signé Sec-Trois

Liste retransmise à la Commission de toponymie le 10 Sept - 1982



Québec, le 16 août 1982

Monsieur Don Marion
Secrétaire-trésorier
Municipalité de Mansfield-
et-Pontefract
C.P. 880
Fort-Coulonge (Pontiac)
J0X 1V0

OBJET: Noms de voies de communication
N/D: 80-28

Monsieur,

Lors d'une réunion récente de la Commission, celle-ci a approuvé les noms de voies de communication urbaines qui figurent sur la liste jointe à la présente.

On vous saurait gré d'informer le Conseil municipal à ce sujet et de nous faire savoir, par le biais d'une résolution, son approbation afin d'officialiser ces noms. En devenant officiels, les noms sont exclusifs et obligatoires dans l'Administration, en vertu de l'article 128 de la *Charte de la langue française*. Cette officialisation engage également la municipalité à respecter les noms qui sont l'objet d'une approbation de sa part ainsi que de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

RD/jg

Renaud Dugas
Service de l'analyse
et du contrôle

P.J.: - Liste des noms agréés
- État civil des personnes



Municipalité de Mansfield-et-Pontefract (80-28)

Liste transmise le

page

Noms à officialiser

Autres noms

1. Rue Amiot
2. Rue Dagenais~~t~~
3. Rue Denault~~t~~
4. Rue Hérault~~t~~
5. Rue de l'Hôtel-de-Ville
6. Rue Isabelle
7. Rue James
8. Rue Jason
9. Rue Lafrance
10. Rue Laroche
11. Rue Lauzon
12. Rue L'Écuyer
13. Rue Leguerrier Est*
14. Rue Leguerrier Ouest*
15. Rue Lévesque
16. Rue Lorrain
17. Rue Pierre
18. Avenue des Pins

Route 148

Approbation par la Municipalité

Résolution du Conseil N^o _____

Date _____

Signature (s) _____

Liste retransmise à la Commission de toponymie le _____



Municipalité de Mansfield-et-Pontefract (80-28)

Liste transmise le

page 2

Noms à officialiser

Autres noms

19. Rue Poirier

20. Rue Richard

21. Rue Robert

* Dans ce cas, l'utilisation des points cardinaux sont requis à cause de la numérotation civique correspondante.

± Patronymes relevés dans l'annuaire téléphonique.

Approbation par la Municipalité

Résolution du Conseil N° _____ Date _____

Signature (s) _____

Liste retransmise à la Commission de toponymie le _____

DATE DE LA RÉUNION DES COMMISSAIRES: 10 et 11 juin 1982

SUITE À:

SERVICE CONCERNÉ: Analyse et contrôle
Renaud Dugas

DÉCISION NUMÉRO:

BI NUMÉRO:

OA-81.422

ORIGINE DE LA DEMANDE: Service de l'analyse et contrôle.

OBJET: Avis concernant 21 odonymes, municipalité de Mansfield-et-Pontefract, 80-28, Pontiac.

MOTIFS INVOQUÉS: Après une enquête téléphonique réalisée par le stagiaire auprès de la municipalité en avril dernier, nous transmettons la liste des odonymes suivants qui concernent le domaine urbain.

ANALYSE DE LA QUESTION:

Attendu qu'il est opportun que la liste des odonymes de la municipalité soit la plus complète possible;

Attendu que les odonymes sont conformes aux critères de choix et aux règles d'écriture préconisés par la Commission de toponymie;

Attendu que les odonymes sont d'un usage local reconnu;

RECOMMANDATION: Il est recommandé d'émettre un avis favorable concernant les odonymes qui figurent sur la liste jointe à la présente.

DOCUMENTS ANNEXÉS: Liste des odonymes.

DÉCISION: Avis favorable.

REMARQUES:

SUITE À DONNER: Direction des opérations

DATE: 82-06-18

Original signé
Le SecrétaireOriginal signé
Le Président



Municipalité de Mansfield-et-Pontefract (80-28)

Liste transmise le

page

Noms à officialiser

Autres noms

1. Rue Amiot
2. Rue Dagenais~~t~~
3. Rue Denault~~t~~
4. Rue Hérault~~t~~
5. Rue de l'Hôtel-de-Ville
6. Rue Isabelle
7. Rue James
8. Rue Jason
9. Rue Lafrance
10. Rue Laroche
11. Rue Lauzon
12. Rue L'Écuyer
13. Rue Leguerrier Est*
14. Rue Leguerrier Ouest*
15. Rue Lévesque
16. Rue Lorrain
17. Rue Pierre
18. Avenue des Pins

Route 148

Approbation par la Municipalité

Résolution du Conseil N^o _____ Date _____

Signature (s) _____

Liste retransmise à la Commission de toponymie le _____



Municipalité de Mansfield-et-Pontefract (80-28)

Liste transmise le

page 2

Noms à officialiser

Autres noms

19. Rue Poirier

20. Rue Richard

21. Rue Robert

* Dans ce cas, l'utilisation des points cardinaux sont requis à cause de la numérotation civique correspondante.

± Patronymes relevés dans l'annuaire téléphonique.

Approbation par la Municipalité

Résolution du Conseil N° _____ Date _____

Signature (s) _____

Liste retransmise à la Commission de toponymie le _____

Municipalité de Mansfield-et-Pontefract CU

(80480)

Liste des noms de voies de communication officiels:

1. Amyotte, Rue
2. Bélec, Chemin
3. Bois-Franc, Chemin du
4. Bord-de-l'Eau, Chemin du
5. Dagenais, Rue
6. Davidson, Chemin
7. Denault, Rue
8. Dépôt-Davidson, Chemin du
9. Fortin, Chemin
10. Grand-Maraais, Chemin du
11. Hérault, Rue
12. Hôtel-de-Ville, Rue de l'
13. Isabelle, Rue
14. James, Rue
15. Jason, Rue
16. Labine, Chemin
17. Lac-Gruice, Chemin du
18. Lac-Jim, Chemin du
19. Lafrance, Rue
20. Laroche, Rue
21. Lauzon, Rue
22. L'Écuyer, Rue
23. Leguerrier Est, Rue
24. Leguerrier Ouest, Rue

Municipalité de Mansfield-et-Pontefract CU

(80480)

Liste des noms de voies de communication officiels:

25. Lévesque, Rue
26. Lorrain, Rue
27. Mansfield, Chemin de
28. Passe, Chemin de la
29. Pierre, Rue
30. Pins, Avenue des
31. Pitt, Chemin
32. Poirier, Rue
33. Richard, Rue
34. Robert, Rue
35. Station, Chemin de la
36. Trécarré, Chemin du
37. Vaillancourt, Chemin
38. William, Rue

COMMISSION DE TOPONYMIE

BI NUMÉRO:

0A-82.095

BORDEREAU D'INSCRIPTION

DÉCISION NUMÉRO:

DATE DE LA RÉUNION DES COMMISSAIRES: 4 et 5 novembre 1982

SUITE À:

SERVICE CONCERNÉ: Service de l'inventaire et du traitement

(Pierre Barabé)

DÉCISION NUMÉRO:

BI NUMÉRO:

ORIGINE DE LA DEMANDE: *Mansfield-et-Pontefract* (80-28)
et Service de l'inventaire et du traitement

OBJET: Officialisation de 21 odonymes dans la municipalité de cantons unis *Mansfield-et-Pontefract*, division de recensement de *Pontiac*, région 07.

MOTIFS INVOQUÉS: Suite au BI AM-82.048 (juin 1982), les odonymes ayant fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission ont été soumis à la municipalité et cette dernière a accepté 20 des 21 recommandations présentées.

La municipalité apporte en effet une modification à la graphie d'un patronyme (*rue Amyotte*, en lieu et place de *rue Amiot*).

ANALYSE DE LA QUESTION:

Attendu que les odonymes proposés sont conformes aux critères de choix et aux règles d'écriture préconisés par la Commission de toponymie;

Attendu que le processus d'officialisation des odonymes prévoit que les noms ayant reçu un avis favorable soient approuvés par les commissaires;

RECOMMANDATION: Il est recommandé d'approuver les 20 odonymes ayant fait l'objet d'un consensus entre les deux parties, de même que d'officialiser le changement proposé par la municipalité: *rue Amyotte*, en lieu et place de *rue Amiot*.

DOCUMENTS ANNEXÉS:

DÉCISION: Approuvés.

REMARQUES:

SUITE À DONNER: Direction des services toponymiques

DATE: 82-11-08

Original signé

Le Secrétaire

Original signé

Le Président

82-11-09